



الاتحاد الجزائري لكرة القدم  
ALGERIAN FOOTBALL FEDERATION  
رابطة كرة القدم لولاية البليدة  
BLIDA WILAYA FOOTBALL LEAGUE



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers d'engagement.

## **Constitution du dossier d'engagement**

### **SAISON 2024/2025**

1. **Un Bulletin d'engagement** dans les compétitions (**Imprimé - Ligue**).
2. Une copie légalisée de l'agrément du Club.
3. **Une Attestation de domiciliation** délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Commission d'homologation des stades (**Imprimé - Ligue**).
4. **Fiche d'intégrité** (**Imprimé - Ligue**).
5. **Fiche de signalement** (**Imprimé - Ligue**).
6. Une copie de la désignation du club de son utilisateur sur la plateforme **fafconnect.dz**
7. Une liste des membres élus du comité Directeur, mandatés pour représenter le Club auprès de la Ligue et les structures du Football.
8. Quitus délivré par la Ligue d'origine pour les Clubs changeant de Ligue.
9. Le paiement des frais d'engagement et les éventuels arriérés.
10. Une copie de l'assurance de l'infrastructure sportive pour toute la saison sportive 2024-2025.
11. Le bilan financier de **l'exercice 2023**, et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

**Délai de rigueur** : 03 Octobre 2024 au plus tard.

Tout dépôt, entre **cette date** et le 15 Octobre 2024 sera sanctionné par une amende de Vingt mille (20.000) Dinars.

- **Le dépôt du dossier d'engagement se fera par le biais de la plateforme** : **fafconnect.dz**
  - **Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté.**
  - **Les dossier incomplet ne sera pas accepté.**



الاتحاد الجزائري لكرة القدم  
ALGERIAN FOOTBALL FEDERATION  
رابطة كرة القدم لولاية البليدة  
BLIDA WILAYA FOOTBALL LEAGUE



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers de licences.

## **Catégories d'équipes à engager obligatoirement**

- Une équipe « **SENIORS** » : Joueurs nés avant le **1<sup>er</sup> Janvier 2006**.  
(Dont 03 Gardiens de buts, Obligatoirement Huit (08) joueurs minimum nés en 2003, 2004, et 2005)
- Une équipe « **U-19** » : Joueurs nés en **2006 – 2007**.  
(Dont 03 Gardiens de buts et obligatoirement Dix (10) joueurs minimum nés en 2007)
- Une équipe « **U-17** » : Joueurs nés en **2008 – 2009**.  
(Dont 03 Gardiens de buts et obligatoirement Dix (10) joueurs minimum nés en 2009)
- Une équipe « **U-15** » : Joueurs nés en **2010 – 2011**.  
(Dont 03 Gardiens de buts et obligatoirement Dix (10) joueurs minimum nés en 2011)
- Une équipe « **U-13** » : Joueurs nés en **2012, 2013, et 2014** (Foot à 8)  
(Facultative, nombre de joueurs illimité).

## **Dépôt des licences**

- Les clubs sont tenus de se conformer scrupuleusement aux  
**Dispositions Réglementaires relatives aux compétitions  
Du Football Amateur "Saison 2024/2025"**
- La période d'enregistrement des licences « **JEUNES** » est fixée jusqu'au : **31 Janvier 2025**

## **Plateforme d'enregistrement en ligne des licences**

L'enregistrement des licences des joueurs se fait obligatoirement, dans les délais impartis par le biais de la plateforme mise à leur disposition : [fafconnect.dz](http://fafconnect.dz)

### **RAPPEL**

- **Les demandes de licences et les dossiers médicaux doivent être imprimés via la plateforme.**
  - **Le dossier incomplet ne sera pas accepté.**
- **Tout dépôt de demande de licence est subordonné au règlement préalable des droits d'engagement applicable au titre de la saison '2024/2025' ainsi que les éventuels arriérés.**

**Le dépôt et le retrait de licence ne peuvent se faire que par une personne dûment mandatée par le Président du club.**